

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2019 À 18 h 00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 21 novembre 2019 à 18 h 40, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : Gina Castelli, Éric Mageau, France Martel et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence du maire suppléant M. René Rivard.

Sont absentes, la mairesse Nathalie Bresse et la conseillère Christine Lafrance (*présence téléphonique uniquement*).

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 18 h 40.

Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2019-11-240 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Budget 2020 – Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3
2019-11-241 BUDGET 2020 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 a été adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 doit être adopté par les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la participation d'Ascot Corner augmente de 8 388.50 \$ pour un total de 258 342.93 \$ sur un budget totalisant 698 330.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le budget 2020 de la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus tel que déposé pour une contribution de 258 342.93 \$ soit 39.66% du budget de 698 330.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
PÉRIODE QUESTIONS
Aucune.

2019-11-242 5. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 18 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

RENÉ RIVARD
MAIRE SUPPLÉANT

